

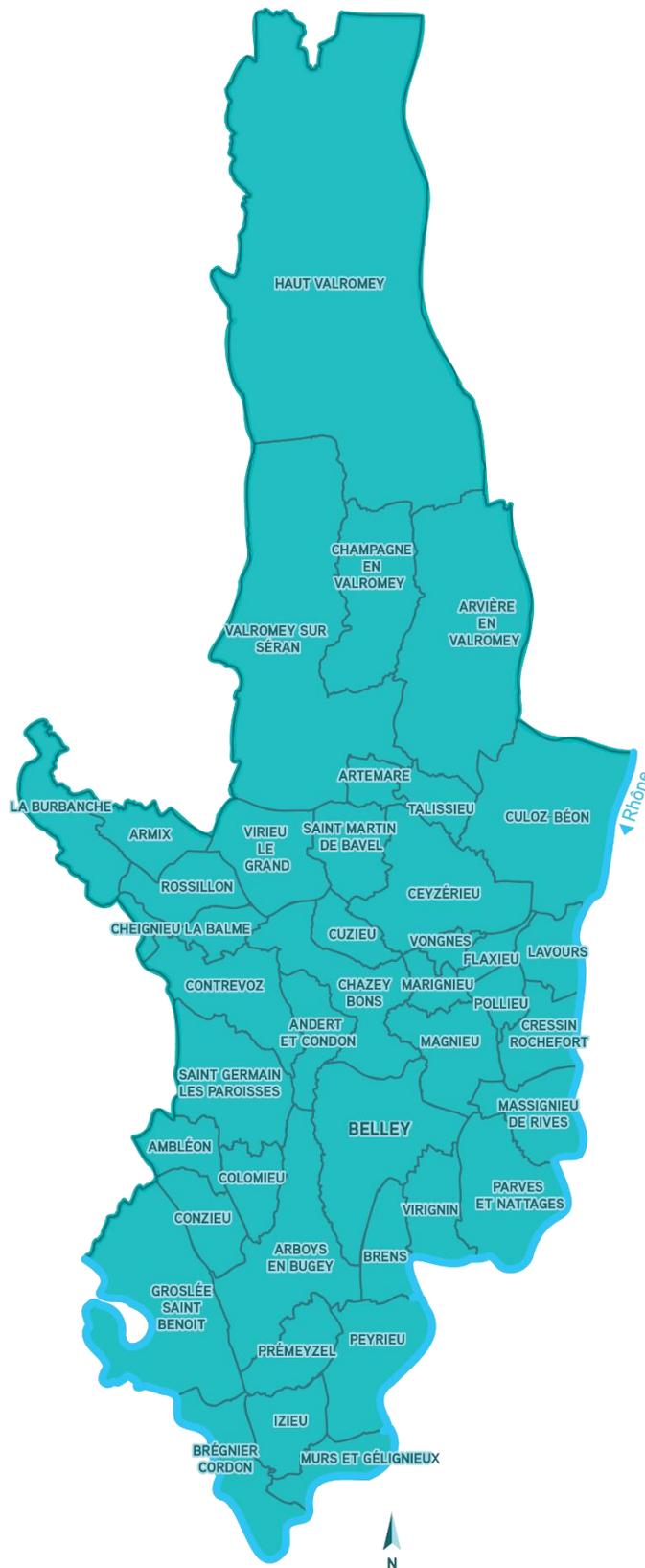
RAPPORT ANNUEL 2024

Communauté de communes Bugéy-Sud Service en charge de la gestion des déchets

Ce rapport, établi en application de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, et en réponse au décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000, présente le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la communauté de communes Bugéy-Sud

Il synthétise les caractéristiques du service en 2024 et comprend des indicateurs d'ordre techniques et financiers qui concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de valorisation et de traitement proposés. Les dépenses afférentes à la collecte et au traitement ainsi que les modalités de financement du service sont également détaillées.

Ce document sera présenté au Conseil Communautaire de la communauté de communes Bugéy-Sud, conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales. Il devra également être transmis aux conseils municipaux de chaque communes membres qui devront prendre acte de ce rapport par délibération. Il est à disposition du public.





LES COMPETENCES

- La collecte des ordures ménagères et assimilées
- Le quai de transfert
- Les déchetteries
- Les autres services de collecte
- Le devenir des déchets
- Les biodéchets
 - Les déchets verts
 - Les déchets alimentaires
- Les actions de prévention
- Les indicateurs financiers

41 communes desservies

35 008 Habitants (INSEE 2024)





LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Les habitants du territoire de la communauté de communes de Bugey-Sud bénéficient d'une collecte des déchets en point d'apport volontaire, répartis sur l'ensemble du territoire.



Depuis 2017, le service a déployé 226 points composés de :

- 862 conteneurs semi-enterrés
- 10 conteneurs enterrés

Chaque point regroupe entre 1 et 9 conteneurs selon la typologie du secteur d'implantation.

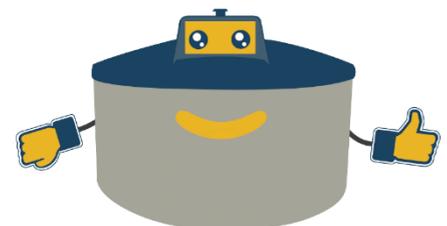
Afin de pouvoir effectuer les gestes de tri appropriés, les conteneurs ont été répartis de la manière suivante :

- 388 conteneurs pour le tri des emballages et papiers
- 184 conteneurs pour le tri du verre
- 300 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles

Tous les conteneurs bénéficient d'un lavage complet entre 1 à 2 fois dans l'année, selon la catégorie de déchets :

	Ordures ménagère résiduelles	Emballages et Papiers	Verre
1 ^{er} lavage	Avril	Aout	Aout
2 ^{ème} lavage	Octobre	Novembre	/

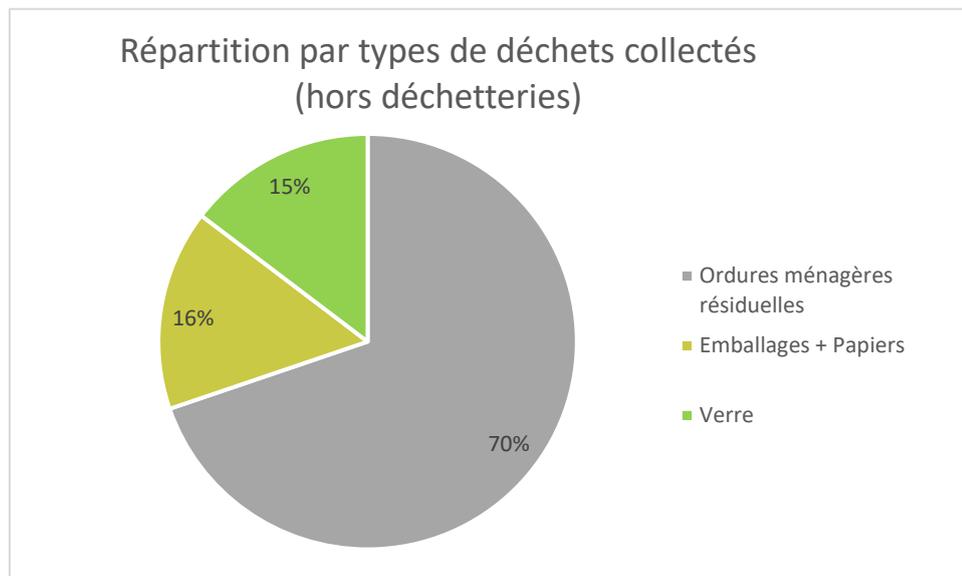
Campagnes de lavage 2024





SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

	2023		2024		Evolution
	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab	
Ordures ménagères résiduelles	6 816	195	6 910	197	+ 1 %
Emballages et papiers	1 446	41.3	1 547	44.2	+ 7 %
Verre	1 494	42.7	1 449	41.4	- 3 %
Total	9 756	278.6	9 906	283.0	+ 2 %





LE QUAI DE TRANSFERT



9 929 tonnes de déchets ont transité par le quai de transfert

Un quai de transfert permet de massifier les déchets et ainsi réduire le transport routier vers le centre de tri ou le site de traitement.

Le quai de transfert de la communauté de communes Bugey-Sud permet de regrouper 3 types de déchets dans des bennes de semi-remorques à fond mouvant :

- Les ordures ménagères résiduelles collectées en point d'apport volontaire
- Les emballages et papiers collectés en point d'apport volontaire
- Les déchets déposés dans les bennes encombrants des trois déchetteries

Dès qu'une semi-remorque est pleine, un prestataire de transport transfère ces déchets vers un site de traitement ou un centre de tri selon la nature du déchet pris en charge.

6 910 t
Ordures
Ménagères
Résiduelles
Transférées à
Bourgoin Jallieu

1 547 t
Emballages et papiers
(hors verre)
Transférées au centre de
tri à Chambéry

1 472 t
Encombrants
Transférées à Chamoux-
sur-Gelon pour la
fabrication d'un
combustible de
substitution

Les quantités de déchets transitées par le quai de transfert





LES DECHETTERI ES



La communauté de communes Bugey-Sud dispose de trois déchetteries : Belley, Culoz-Béon et Virieu-le-Grand (soit une déchetterie pour 11 700 habitants).

Le dépôt de déchets est réservé uniquement aux habitants et professionnels (après souscription d'une taxe de redevance spéciale) du territoire.

L'accès en déchetterie est contrôlé au moyen d'un dispositif de lecture de la plaque d'immatriculation. Tous les habitants, associations ou établissements privés ou publics doivent inscrire leur véhicule au préalable. Chaque demande doit être accompagnée d'un justificatif de domicile et d'une copie de la carte grise du véhicule.

Afin d'améliorer le service pour les usagers éloignés des déchetteries existantes, la CCBS conventionne avec les territoires limitrophes afin de permettre l'accès à ces déchetteries :

Collectivités conventionnées	Localisation de la déchetterie	Communes bénéficiaires	Nombre d'habitants concernés
CC Plaine de l'Ain	Lhuis	Groslée-St-Benoit	1 239
CC de Yenne	Yenne	Parves et Nattages	986
CC Haut Bugey Agglomération	Plateau d'Hauteville	Haut Valromey	780
SYCLUM	Avenières Génis sur Guiers	Izieu et Brégnier Murs-et-Gélignieux	1 120 256



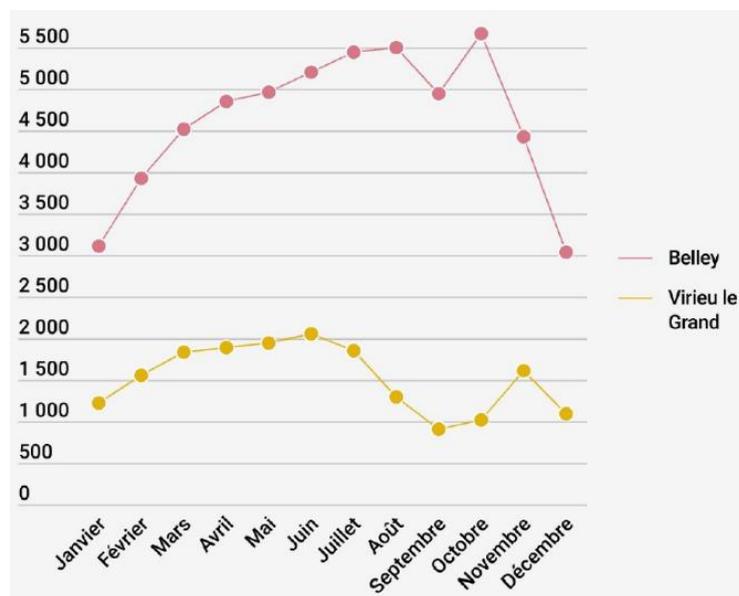


BILAN DES ENTREES EN DECHETTERIES

78 707 visites / an

	2023	2024	Evolution
Belley	51 393	55 591	+ 8 %
Culoz-Béon	14 345	14 500	+ 1 %
Virieu-le-Grand	20 258	18 87	-10 %
TOTAL	85 996	78 07	- 8 %

La fréquence des dépôts suit une logique saisonnière notamment rythmée par les apports des déchets verts.





BILAN 2024

TONNAGES COLLECTES EN DECHETTERIES

	BELLEY	CULOZ	VIRIEU	Total	Kg / hab	Collecte 2023		Evolution (%)
						Tonnes	kg/hab	
Encombrants	832,16	274,44	365,58	1 472,18	42,05	1 324	37,81	11%
Végétaux	1157,53	401,02	362,56	1 921,11	54,88	1 550	44,28	24%
Carton	241,92	77,80	83,30	403,02	11,51	352	10,07	14%
Bois A <i>Bois naturels non traités</i>	155,12	38,56	55,94	249,62	7,13	248	7,10	0%
Bois B <i>Bois transformés et/ou traités classés non dangereux</i>	351,82	163,84	203,76	719,42	20,55	695	19,84	4%
Bois C <i>Autres bois classés déchets dangereux</i>	28,06	7,66	20,62	56,34	1,61	49	1,39	16%
Ferraille	215,64	92,70	121,94	430,28	12,29	415	11,86	4%
Plâtre	126,82	48,32	48,68	223,82	6,39	211	6,02	6%
Mobilier	460,66	164,84	229,42	854,92	24,42	754	21,54	13%
Déchets d'Équipement Électrique et Électronique	191,30	73,44	91,05	355,79	10,16	331	9,44	8%
Lampes et tubes	1,00	0,17	0,28	1,45	0,04	1	0,04	6%
Articles de Sport et de Loisirs / Articles de Bricolage et de Jardin à moteur Thermique	19,36	4,83	9,35	33,54	0,96	21	0,61	57%
Déchets Dangereux Ménagers (ECO DDS)	17,20	6,32	6,53	30,05	0,86	29	0,82	4%
Déchets Dangereux Spécifiques (hors ECO DDS)	15,57	3,28	5,30	24,15	0,69	29	0,84	-18%
Huile végétale	2,13	0,58	0,86	3,57	0,10	3	0,10	7%
Huile minérale	10,35	5,76	6,44	22,55	0,64	24	0,68	-5%
Piles et batteries	2,07	0,83	1,66	4,56	0,13	3	0,08	59%
Pneumatiques	42,94	28,02	15,30	86,26	2,46	70	2,01	23%
Capsules café	1,16	0,44	0,49	2,09	0,06	2	0,06	6%
Polystyrène	2,23	0,43	0,56	3,22	0,09	4	0,12	-20%
TOTAL RECYCLE	3875,04	1393,28	1629,62	6 897,94	197,04	6 116	174,69	13%
Fibrociment	48,44	0,00	0,00	48,44	1,38	48	1,38	0%
Gravats	790,02	319,61	406,80	1 516,43	43,32	1 445	41,28	5%
TOTAL ELIMINE	838,46	319,61	406,80	1 564,87	44,70	1 493	42,66	5%
TOTAL DECHETTERIE	4713,50	1712,89	2036,42	8462,81	241,74	7 609	217	11%
Textiles (Bornes Relais 69)	/	/	/	122,22	3,49	100	0	22%
TOTAL				8 585,03	245,23	7 710	217	11%





AUTRES SERVICES DE COLLECTE

La collecte de l'amiante

La communauté de communes Bugey-Sud a reconduit son programme de collecte ponctuelle de déchets amiantés.

En 2024, les 5 dates proposées aux habitants du territoire ont permis de collecter 48 tonnes de fibrociment amianté.

La collecte des textiles, linge de maison et chaussures

Sur le territoire de la communauté de communes Bugey-Sud, 26 colonnes aériennes sont réparties. Elles permettent aux habitants de déposer du textile, du linge de maison et des chaussures qui seraient abimés ou non utilisés. En 2024, 122 tonnes ont pu être ainsi collectées.

Ces conteneurs sont collectés par une entreprise d'insertion, Le Relais 69, membre du réseau Emmaüs France.

Cette structure a été mandatée par l'éco-organisme Refashion pour assurer la collecte et le tri des textiles.





LE DEVENIR DES DECHETS

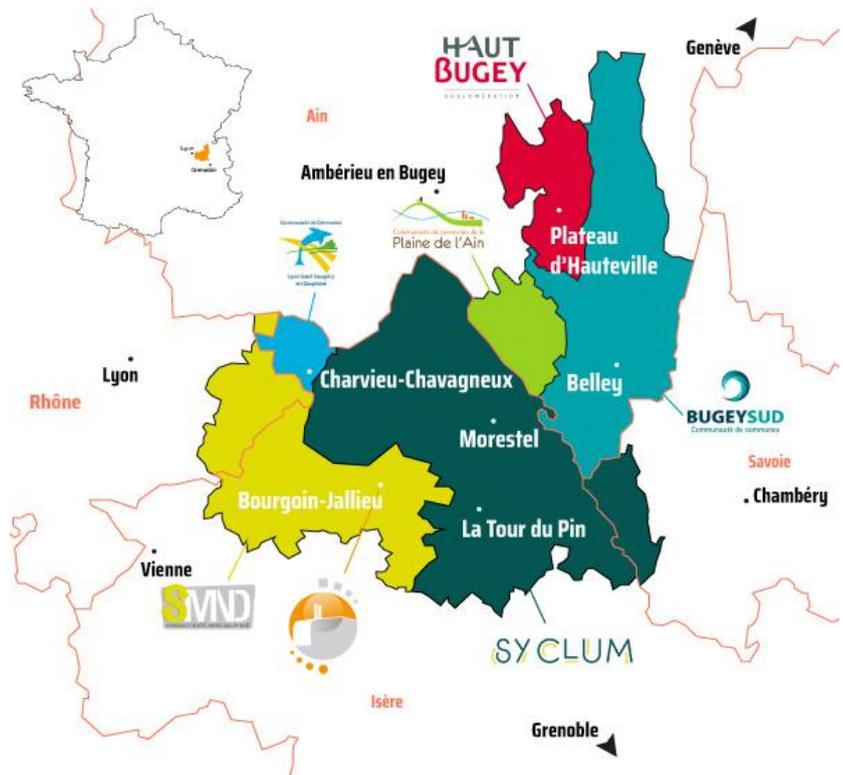
➔ 6 910 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères sont acheminées vers l'usine de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu

L'incinérateur à Bourgoin Jallieu (SITOM Nord Isère)



La communauté de communes Bugey-Sud adhère au Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM Nord Isère). Ce dernier exerce la compétence de traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés par valorisation énergétique pour 6 collectivités adhérentes. Mais également pour des partenaires publics et privés en fonction de la disponibilité de ses installations. Le SITOM incinère plus de 165 000 tonnes de déchets chaque année.





➡ 1 472 tonnes d'encombrants

Les encombrants collectés en déchetteries sont acheminés vers l'usine de production et de recyclage BIOVAL, à Chamoux-sur-Gelon (Savoie), afin d'être transformés en combustible solide de récupération (CSR), puis utilisés comme combustible par des industriels.

Les collectivités ont la possibilité de contractualiser avec des éco-organismes dans l'objectif d'assurer la prise en charge des déchets collectés par des structures reconnues compétentes dans le réemploi, le recyclage ou la valorisation des déchets.

Les **éco-organismes** sont des organisations responsables de la gestion et du recyclage des déchets dans divers secteurs. Ils jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) en application du principe pollueur/payeur.

Ce qui signifie que les producteurs, qui mettent des produits sur le marché, sont responsables du financement et de l'organisation de leur collecte et de leur recyclage en fin de vie.

Ministère de la transition écologique



➡ 1 547 tonnes d'emballages et papiers (hors verre)

- Eco-organisme : CITEO
- Centre de tri de Savoie Déchets, à Chambéry
- Recyclage matière





 1 445 tonnes d’emballages en verre

- Eco-organisme : CITEO
- Usine de fabrication d’emballages en verre : O.I Manufacturing
- Recyclage matière





LE DEVENIR DES DECHETS

Catégories de déchets	Destination Recycleur / ECO-ORGANISME	Recyclage / Traitement
Encombrants	SITOM Nord-Isère	Valorisation énergétique - Combustible pour cimenterie
Végétaux	Plateformes agricoles	Compostage et amendement pour les parcelles agricoles locales
Carton	Savoie Déchets > EPR	Papeterie
Bois A : <i>Bois naturels non traités</i>	SME	Bois de chauffage
Bois B : <i>Bois transformés et/ou traités classés non dangereux</i>	SME	Bois aggloméré
Bois C : <i>Autres bois classés déchets dangereux</i>	SME	Éliminés
Ferraille	SME Culoz	Recyclage
Plâtre	Société Nantet Locabennes	Valorisation de matière
Mobilier	Ecomaison	Recyclage par séparation des matières
Déchets d'Équipement Électrique et Électronique	ECOSYSTEM	Valorisation par séparation des matières
Lampes et tubes	ECOSYSTEM	Valorisation par séparation des matières
Articles de Sport et de Loisirs	ECOLOGIC	Réemploi Recyclage par matière Valorisation énergétique
Articles de Bricolage et de Jardin à moteur Thermique	ECOLOGIC	Dépollution des huiles et carburants résiduels Valorisation de matière
Déchets Dangereux Ménagers (ECO DDS)	ECO-DDS	Recyclage (filtre à huile et aérosols) Neutralisation (acides et bases) Valorisation énergétique
Déchets Dangereux Spécifiques (hors ECO DDS)	Trialp	Incinération Élimination par enfouissement - Installation de Stockage de Déchets Dangereux
Huile végétale	Trialp	Valorisation de matière - Biocarburant
Huile minérale	Faure Huile	Régénération de la qualité pour une réutilisation
Piles et batteries	COREPILE	Valorisation de matière
Pneumatiques	ALIAPUR	Valorisation de matière Valorisation énergétique
Capsules café	Nespresso	Valorisation de matière
Polystyrène	Brigade Nature	Valorisation de matière
Fibrociment	Trialp	Élimination par enfouissement - Installation de Stockage de Déchets Dangereux
Gravats / Déchets inertes	ISDND Grâce et Piccino	Recyclés Enfouis Éliminés en ISDND
Textiles (Bornes Relais 69)	REFASHION - Le Relais 69	Réemploi Valorisation de matière Valorisation énergétique





LES DECHETS ALIMENTAIRES



Pour réduire les quantités de déchets ménagers

- **Déchets alimentaires** : préparation de cuisine, restes de repas ou produits périmés non consommés.

Le compostage à domicile

Dans les zones rurales et pavillonnaires, la CCBS poursuit son déploiement de composteurs individuels.

La collectivité invite les habitants à acquérir un composteur individuel, d'un volume de 300 litres, en prenant en charge près de 50 % de son coût. Grâce à cette aide, le prix d'achat pour les usagers est ramené à 30 €.

Ce matériel peut être retiré dans l'une des trois déchetteries, sur présentation d'un justificatif de domicile.

395 composteurs distribués en 2024 contre 108 en 2023, soit une augmentation de 266%.

Au total, près de 2 700 composteurs ont été distribués depuis 1998.





La collecte des déchets alimentaires

Au printemps 2024, la collectivité a mis en place 38 conteneurs spécifiques des déchets alimentaires. Ces conteneurs ont été déployés dans les zones d'habitat dense et vertical afin de permettre la collecte des déchets alimentaires des administrés ne disposant pas de jardin.

- Belley : 19 bacs
- Culoz-Béon : 7 bacs
- Artemare : 5 bacs
- Virieu-le-Grand : 3 bacs
- Champagne-en-Valromey : 3 bacs
- Brégnier-Cordon : 1 bac



Les sites de compostage collectif ou autonome en établissement

La communauté de communes Bugey-Sud accompagne les copropriétés ainsi que les établissements publics ou privés pour organiser le tri et la valorisation de leurs biodéchets à travers des sites de compostage collectif.

La collectivité propose aux volontaires d'installer des composteurs, de bénéficier d'une formation sur la gestion d'un site de compostage et de réaliser un suivi.

Depuis 2014, 22 établissements ont bénéficié d'un site de compostage et d'une formation sur les gestes à appliquer pour assurer un bon processus de compostage.





LES DECHETS VERTS / LES VEGETAUX

Pour valoriser les déchets verts

- **Déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

La communauté de communes Bugey-Sud propose des solutions pour que les particuliers puissent valoriser leurs végétaux soit sur le jardin grâce à un service de broyage soit sur une parcelle agricole locale en les déposant en déchetterie.

Le broyage à domicile

La CCBS maintient son partenariat avec les Brigades-Nature pour proposer un service de broyage des végétaux au domicile des habitants.

Ce dispositif permet de
 → réduire le tonnage des déchets déposés en déchetteries
 → une valorisation locale.



de

et

Historique des interventions de broyage à domicile

	2020	2021	2022	2023	2024
Nb d'interventions	76	85	85	109	131

En 2024, plus de 90 tonnes de déchets verts ont été broyés à domicile par les Brigades nature.





Le compostage des déchets verts collectés en déchetterie

1 921 tonnes de déchets verts collectées en 2024

(contre 1 550 tonnes en 2023 soit une augmentation de 24 %)

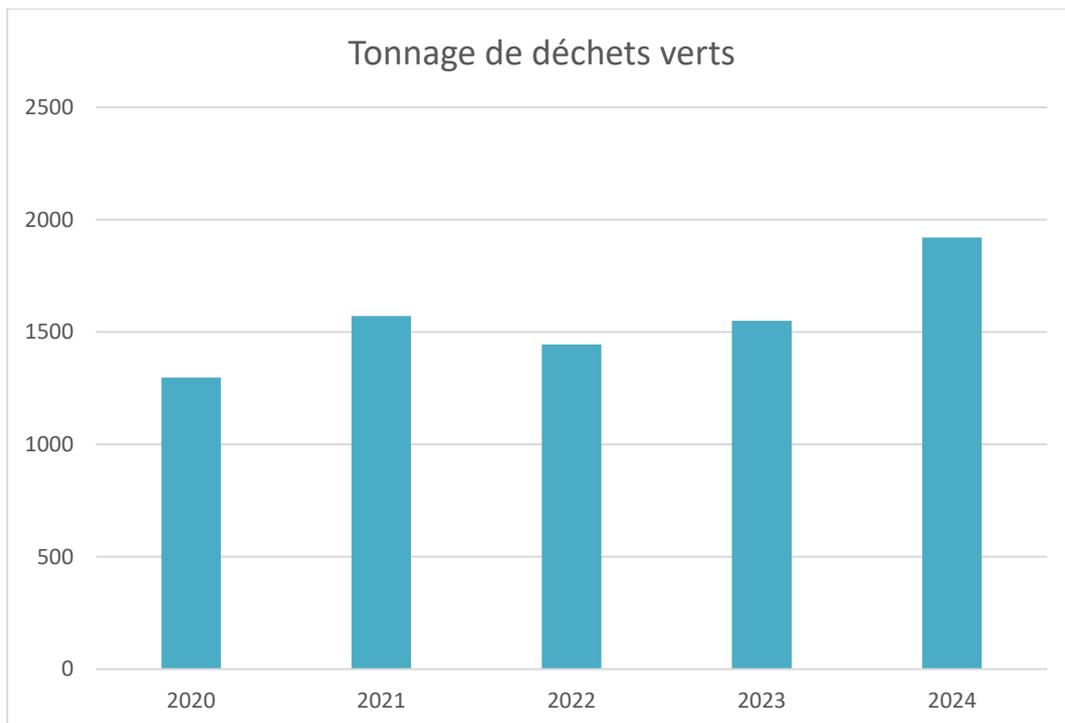
Les végétaux déposés dans les déchetteries sont transférés sur les plateformes de Belley, Brens et Saint-Martin-de-Bavel. Celles-ci sont gérées par des agriculteurs.

Les déchets verts sont ensuite broyés puis compostés avant d'être épandus sur les parcelles des agriculteurs.



La forte augmentation des apports de déchets verts observée en 2024 est également constatée sur les territoires limitrophes et s'explique par une météo favorable à la croissance des végétaux.

	Tonnages	Evolution
2020	1297	/
2021	1571	21 %
2022	1445	- 8 %
2023	155	7 %
2024	1921	24 %





ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

La CCBS poursuit son engagement pour la prévention des déchets à travers différentes actions

La sensibilisation des enfants

La communauté de communes Bugey-Sud propose aux écoles du territoire des interventions sur la problématique des déchets.

Les thématiques proposées :

- Le compost
- Le papier recyclé
- Les déchets de la nature
- Les déchets des humains
- La création d'un carré potager au naturel
- ...

Tout au long de l'année scolaire 2023-2024, 23 classes ont pu bénéficier d'une animation permettant ainsi aux 491 enfants d'être sensibilisés à la problématique des déchets et de l'environnement.





Le réemploi

Le partenariat est organisé en collaboration avec l'association « les Valoristes Bugey-Sud »

L'objectif est de prolonger la durée de vie des objets afin de limiter la production de déchets.

Pour encourager le réemploi à l'échelle locale, la communauté de communes Bugey-Sud a installé un container maritime dans chacune des trois déchetteries du territoire.



Les habitants sont ainsi invités à y déposer les objets encore en bon état ou pouvant être réparés.

Chaque semaine, les valoristes récupèrent ces objets pour leur donner une seconde vie dans leurs ateliers en les restaurant ou les réparant si nécessaire, avant de les proposer à la vente dans leurs locaux.





Les manifestations éco-responsables

La CCBS organise la mise à disposition de portants pour les sacs ainsi que des colonnes aérienne sur roulettes afin d'assurer le tri des déchets sur les événements organisés sur le territoire.

10 manifestations ont été ainsi soutenues :

- Amicale des pompiers de Belley ;
- Club sportif Belleysan sur 2 événements ;
- Cyclo Bugey ;
- Foyer des Jeunes de Belley Basket (FJBB) ;
(2 événements)
- Commune de Virignin ;
- Sou des écoles de Virignin ;
- UCAB de Belley ;
- Valromey Cyclo.



Les couches lavables

En 2024, la communauté de communes Bugey-Sud a proposé, en partenariat avec la maternité du Centre Hospitalier Bugey-Sud, un atelier d'information et de démonstration de couches lavables, animé par Couches Lavables & Co.

Ce dernier a également réalisé un état des lieux des ressentis et motivations des professionnels du territoire liés à la petite enfance.





INDICATEURS FINANCIERS

**Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 9,31 %
(inchangé depuis 2021)**

Fonctionnement

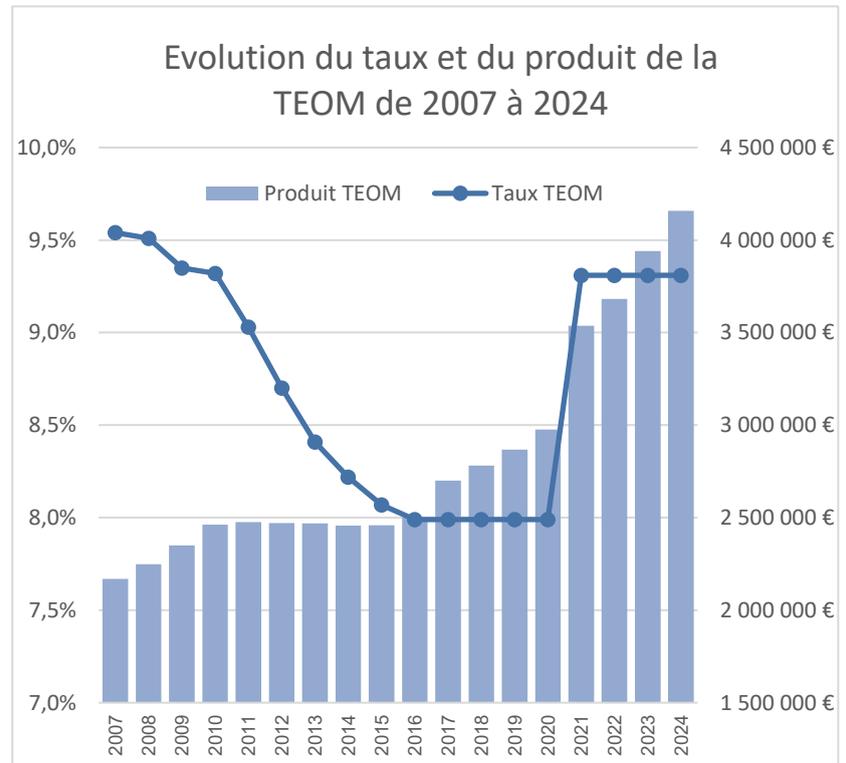
Montant des dépenses de fonctionnement : 4 937 197, 60 €

Montant annuel versé aux prestataires de marchés :

- Collecte OM : 592 737,75 €
- Déchetteries : 985 341,01 €
- Collecte sélective : 366 235,40 €
- Centre de tri : 373 459,02 €
- Quai de transfert : 304 325,51 €
- Incinération (SITOM N.I.) : 980 100,81 €

Modalité de financement :

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Redevances Spéciales (établissements publics, professionnels, commerçants, artisans, ...)



Endettement : annuité d'emprunt : 145 653,12 €/an (soit environ 4,16 €/hab/an)





Libellé dépenses	Montant en €	%
Collecte des ordures ménagères	592 737,75	12,01%
Traitement des ordures ménagères	980 100,81	19,85%
Déchetteries	985 341,01	19,96%
Co-compostage	39 712,44	0,80%
Collecte sélective et tri	739 694,42	14,98%
Accueil, gestion et transport quai CCBS	304 325,51	6,16%
Collecte et traitement des biodéchets	37 773,81	0,77%
Intérêts des Emprunts & opérations financières	14 590,70	0,30%
Charges à caractère général	686 916,04	13,91%
Frais de personnel	128 964,24	2,61%
Contributions diverses + subvention associations	147 959,30	3,00%
Amortissements et écritures immobilisations	279 081,57	5,65%
TOTAL	4 937 197,60	100%

Montant des recettes de fonctionnement : 7 287 205, 44 €

Libellé recettes	Montant en €	%
TEOM	4 157 259,00	57,05%
FCTVA	4 318,20	0,06%
Dépôts sauvages, vte composteurs, divers	44 351,83	0,61%
Excédent antérieur reporté	1 948 363,94	26,74%
Subv éco-organismes (CITEO, éco DDS)	536 021,64	7,36%
Repreneurs matières	259 917,18	3,57%
Recyclage et valorisation végétaux communes	17 028,63	0,23%
Redevances spéciales entreprises et campings	319 945,02	4,39%
TOTAL	7 287 205,44	100%

Résultat de fonctionnement 2024 sans reprise de l'excédent antérieur : 401 643,90 €





Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé dépenses	Montant en €	%
Déficit d'investissement	-	0,00%
Frais études + tx ex décharge des Erruts	73 431,12	15,62%
Travaux mise en place conteneurs semi-enterrés	56 679,46	12,06%
Achat conteneurs semi-enterrés	32 436,00	6,90%
Equipements + tx divers déchetteries	47 158,14	10,03%
Achats de colonnes aériennes de tri "GP"	14 740,68	3,14%
Borne de pesées et logiciels pont bascule quai	14 592,00	3,10%
Maître œuvre pole économie circulaire	4 860,00	1,03%
Achats et installation composteurs grutables	90 640,00	19,29%
Amortissement subventions	4 386,00	0,93%
Capital emprunt quai	131 062,42	27,89%
TOTAL	469 985,82	100%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé recettes	Montant en €	%
Excédent antérieur	53 898,87	15,19%
FCTVA	21 835,38	6,15%
Affectation en réserve	-	0,00%
Amortissements et écritures immo	279 081,57	78,66%
TOTAL	354 815,82	100%

Moyen humain du service gestion des déchets

- Un responsable de service
- Une assistante administrative et comptable
- Une chargée de mission





Marché public attribué en 2024

Collecte sélective des conteneurs d'apport volontaire « VERRE » et transfert aux centres d'affinage :

- Date de début de marché : 1/11/2024
- Attributaires : MINERIS
- Code postale attributaire : 84 918 AVIGNON
- Montant H.T : 130 000€/an





REDEVANCES SPECIALES

Depuis 2003, la communauté de communes de Bugey-Sud applique une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette redevance permet aux établissements privés et public locaux de bénéficier du service public de collecte des déchets assimilés à ceux des ménages.

Ainsi, tout professionnel dont les déchets sont pris en charge par le service public est concerné par cette redevance.

Les professionnels ont toutefois le choix : ils peuvent soit utiliser le service public de collecte, soit faire appel à un prestataire privé. En optant pour une solution privée, ils ne sont alors pas soumis à la redevance spéciale.

La collecte des déchets assimilés à ceux des ménages

Au total, 69 entreprises ont adhéré à une collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire, facilité par l'installation d'une large ouverture (trappe gros producteurs) sur les conteneurs semi-enterrés à proximité et rendue accessible à l'aide d'une clef.

Montant effectivement perçu au titre de 2024 :

273 623,37 €

(pour mémoire 2023 : 340 415,61 €)

Les accès en déchetterie

5 entreprises ont opté pour un contrat de redevance spéciale leur donnant accès aux déchetteries.

Montant effectivement perçu au titre de 2024 :

20 580,80 €

(Pour mémoire 2023 : 24 672,96 € et 6 entreprises)





Les campings

Tous les campings implantés sur le territoire sont assujettis à la redevance spéciale au nombre d'emplacements pour la collecte de leurs déchets car ils sont exonérés de TEOM

- Artemare
- Brégnier-Cordon
- Champagne en Valromey
- Massignieu-de-Rives
- Murs-et-Gélignieux
- Songieu

Montant effectivement perçu au titre de 2024 : 10 145,85 €
(pour mémoire 2023 : 10 500,60 €)

La collecte des papiers de bureaux

Les établissements administratifs peuvent souscrire à une collecte de papiers de bureau directement dans leurs locaux.

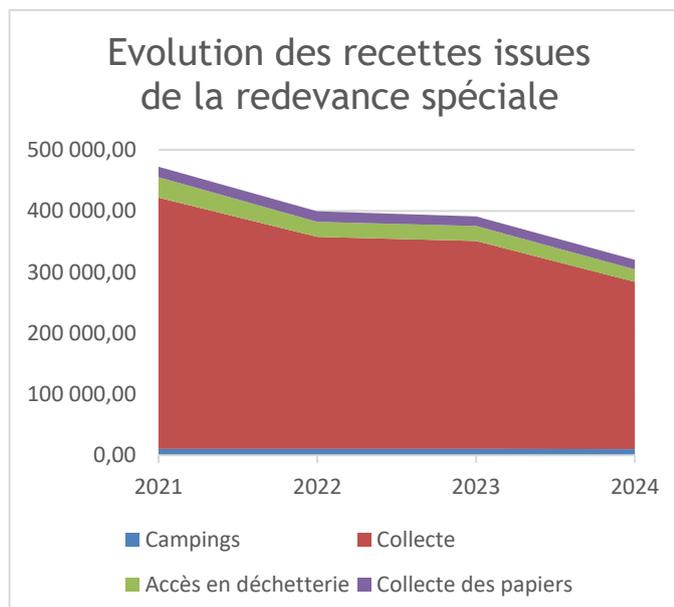
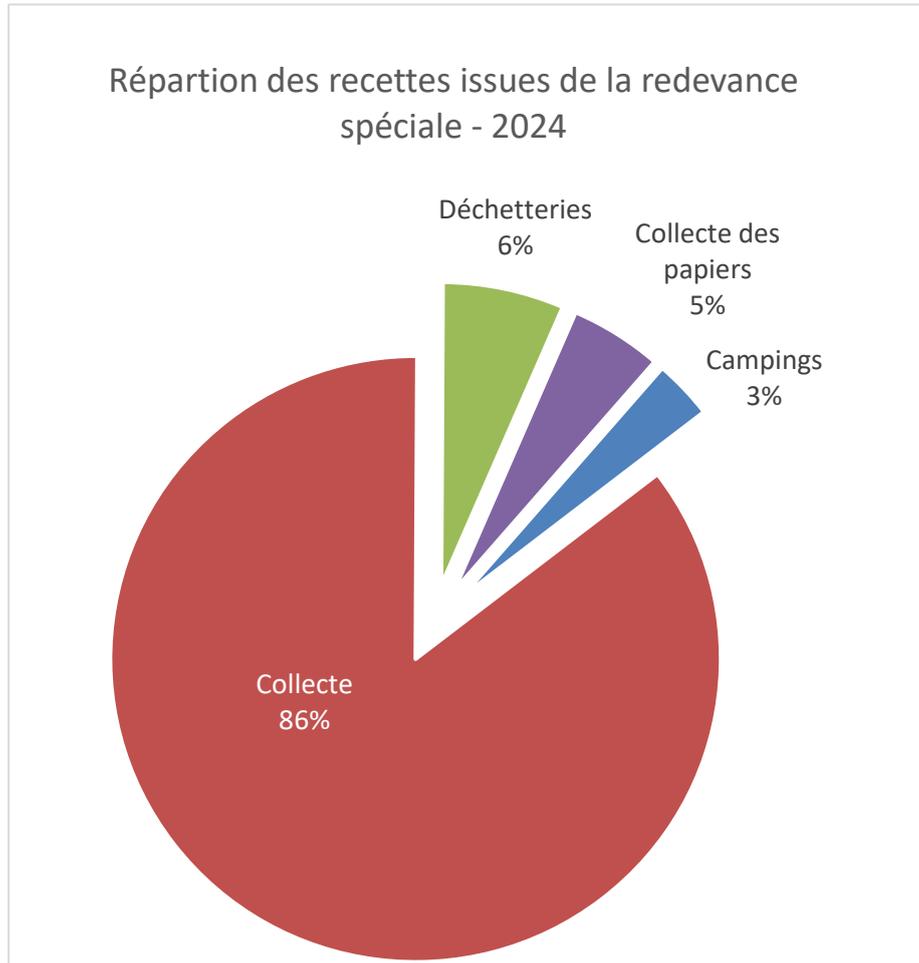
- 135 établissements concernés
- Tarif : 30 € la corbeille collectée, tarif inchangé depuis 2008.

Montant effectivement perçu au titre de la collecte des papiers de bureau : 15 615, 00 €
(pour mémoire 2023 : 15 510 €)





Synthèse des recettes issues de la redevance spéciale





ORIENTATIONS 2025 : SERVICE DECHETS

Collecte en conteneurs semi-enterrés

- Ajustement des besoins

Déchetterie

- Mise en place de la filière « Produits et matériaux du bâtiment et de la construction »
- Mise en place de la filière « Articles de bricolage et de jardinage » ainsi que de la filière « Jeux et jouets »

Actions de sensibilisation au tri

- Campagne de communication sur le tri, en porte à porte
- Continuation des interventions en milieu scolaire

Suivi de la décharge des Erruts

- Mise en place d'un compteur de lixiviats
- Etude sur la traitabilité des lixiviats
- Lancement d'un marché de traitement des lixiviats

Pôle économie circulaire sur la ZA de l'Ousson

- Etude du programme, recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage

Plateforme de dépôt des déchets verts sur la ZA de l'Ousson

- Recrutement d'un MOE pour la création de la plateforme





Abréviations et sigles

CS : Collecte Sélective

CSE : Conteneurs Semi-Enterrés

D3E (DEEE) : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

D.D.M : Déchets Dangereux Ménagers

D.M.S. : Déchets Ménagers Spéciaux

J.M.P. : Journaux Magazines Prospectus

OM : Ordures Ménagères

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin

ABJth : Articles de Bricolage et de Jardin à moteur thermique

ASL : Articles de Sport et de Loisirs





Horaires d'ouverture des déchetteries

DECHETTERIE DE BELLEY

ETE : du 1er juillet au 31 août

Du lundi au samedi : de 8h15 à de 15h30

HIVER : du 1er septembre au 30 juin

Du lundi au vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 18h

Samedi : 8h45 à 18h

DECHETTERIE DE CULOZ-BEON

Fermée le jeudi

ETE : du 1er juillet au 31 août

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 8h15 à 13h

HIVER : du 1er septembre au 30 juin

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 18h

DECHETTERIE DE VIRIEU LE GRAND

Fermée le mardi

ETE : du 1er juillet au 31 août

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h15 à 13h

Hiver : du 1er septembre au 30 juin

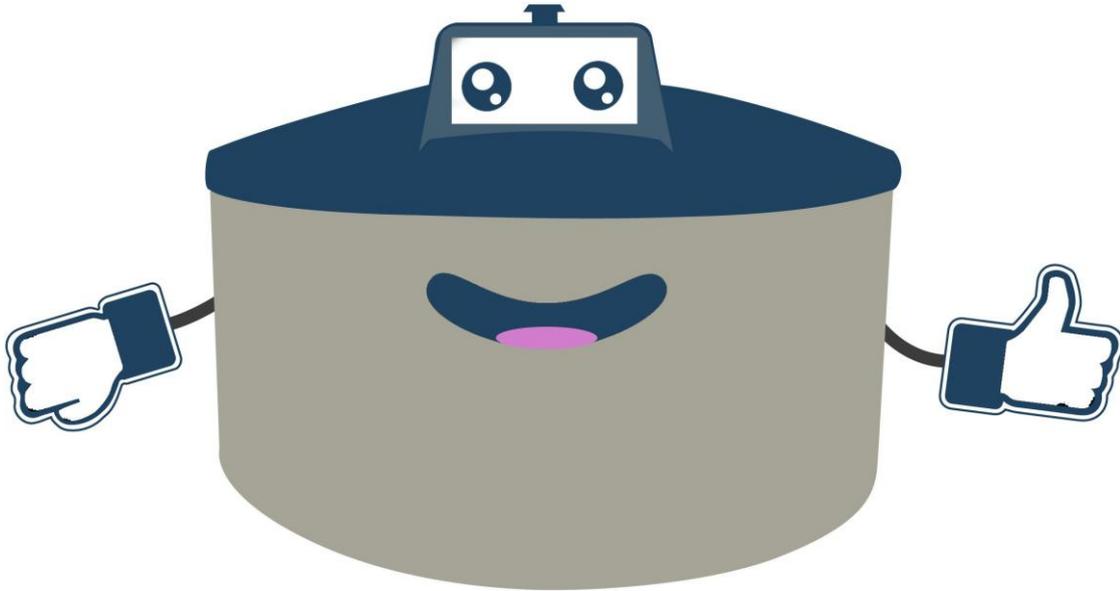
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : de 8h45 à 12h30 et de 14h à 18h

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.





Ensemble pour notre environnement !



Tél. 04 79 81 01 99

www.ccbugeysud.com

34 Grande Rue - 01300 Belley



BUGEYSUD
Communauté de communes

www.ccbugeysud.com